



RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

U13 - U15 - U18F RÉGIONAUX – Saison 2025-2026

Annexe du document « Règlements Sportifs Généraux » de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes

Article 1 - Généralités

Les Championnats **U13-U15-U18F Régionaux** sont ouverts aux équipes de groupements sportifs affiliés à la FFBB ainsi qu'aux équipes de coopération territoriale de club (IE – Club porteur), ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiés pour cette compétition par les structures dont ils dépendent.

Les ententes ne sont pas autorisées en championnat régional.

Article 2 – Engagements

60 équipes sont acceptées dans les championnats U13-U15-U18F régionaux selon la répartition suivante :

- **30 équipes** seront retenues par la Ligue selon les résultats sportifs de la saison N-1 de la même catégorie d'âge : les 12 équipes de R1, les 5 premiers de R2 (15) et les premiers de R3 (3). En cas de refus de la part des clubs régulièrement qualifiés, il sera procédé à l'engagement d'équipes complémentaires qui candidateraient auprès de la Ligue dans les délais imposés par elle.
- **30 équipes** sont mises à disposition des Comités Départementaux à l'issue de la phase de brassage « pré-ligue » qu'ils organisent selon la répartition suivante :
 - CD01 : 3 places
 - CD03 : 1 place
 - CD38 : 4 places
 - CD42/CD43 : 5 places
 - CD63 : 3 places
 - CD69 : 7 places
 - CD73 : 2 places
 - CD74 : 2 places
 - CD2607 : 3 places

Les brassages pré-Ligue appliquent le règlement du championnat régional. Si un comité ne peut fournir autant d'équipes que de places disponibles, celles-ci seront réaffectées aux autres comités.

La répartition du nombre de places par Comité est soumise à une révision annuelle selon le nombre de licenciés au 30/04/N.

La Ligue Régionale Auvergne-Rhône-Alpes conserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe, dès lors qu'elle motive son refus.

Article 3 – Cas des équipes réserves

3.1 Règlement spécifique pour les équipes réserves

Un club ne peut engager par défaut qu'une équipe (CTC ou nom propre) par catégorie parmi les 30 équipes retenues par la Ligue selon les résultats sportifs de la saison N-1.

Un club peut engager une équipe 2 (CTC ou nom propre) dans les brassages pré-Ligue organisés par les comités sous réserve de respecter les dispositions particulières suivantes :

- 10 joueurs.euses seront brûlés en équipe 1
- 1 licence 1C, 2C, 0CT, 1CAST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC maximum sera autorisée en équipe 2.

Dans le cas où l'équipe 2 accède au niveau régional après la phase Pré-Ligue, ces mêmes dispositions s'appliqueront pour toute la saison.

3.2 Engagement des clubs en CTC

Dans le cas où une inter-équipe est engagée en championnat régional en phase de brassage, seule une deuxième équipe en interéquipe ou en nom propre peut être engagée en brassage pré-Ligue.

Deux clubs de la même CTC ne pourront pas engager d'équipe en nom propre en brassage pré-Ligue s'ils disposent déjà d'une inter-équipe engagée en championnat régional.

Article 4 - Système de l'épreuve

CHAMPIONNAT U13 / U15 / U18F. SAISON 2025 -2026										
	Secteur OUEST				Secteur CENTRE			Secteur EST		
MATCHS BRASSAGES	30 EQUIPES RETENUES en LIGUE SUITE AUX RESULTATS SPORTIFS DE LA SAISON 2024/2025									
Brassage en LIGUE	CD 03	CD15	CD63	CD01	CD42/CD43	CD69	CD26/07	CD38	CD73	CD74
Brassage COMITES du 21 septembre au 13 Octobre	4		3		5		7		3	
	TOTAL DES EQUIPES QUALIFIEES POUR LA PHASE EN LIGUE REGIONALE 60 (30 LIGUE + 30 COMITES)									

1ère Phase Championnat / 15 Poule de 4 équipes (60 équipes)															
PHASE REGIONALE	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F	Poule G	Poule H	Poule I	Poule J	Poule K	Poule L	Poule M	Poule N	Poule O
1ère PHASE	R1	R1	R1	R1	R2	R2	R2	R2	R3	R3	R3	R3	R3	R3	R3
15 POULE DE 4 EQUIPES															
matches aller / retour									Le meilleur 2ème au RANKING en R2 / Les autres en R3						
soit 6 matchs par équipes du 8 novembre au 21 décembre 2025															

2ème Phase Championnat / 15 Poule de 4 équipes (60 équipes)											
PHASE REGIONALE	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D	Poule E	Poule F	Poule G	Poule H	Poule I	Poule J	
2ème PHASE	R1	R1	R2	R2	R2	R2	R3	R3	R3	R3	
10 POULE DE 6 EQUIPES											
matches aller / retour											
soit 10 matchs par équipes du 11 janvier au 13 avril 2025											

PHASE FINALE			
¼ Finale 9-10 mai chez le mieux classé	R1	½ Finales + FINALE	1^{er} et 2^{ème} de chaque poule
½ Finale 23-24 mai	R2	¼ Finales - ½ Finales + FINALE	1^{er} et 2^{ème} de chaque poule
FINALE 30-31 mai	R3	¼ Finales - ½ Finales + FINALE	1^{er} et 2^{ème} de chaque poule

Les 30 équipes retenues pour la saison 2026-2027 incluront :

- **Les 12 équipes R1 de la saison précédente**
- **Les 4 premiers de R2 (16 équipes) de la saison précédente**
- **Les 2 finalistes R3 de la saison précédente**

Article 5 - Forfait

Une équipe qui perd 3 rencontres par forfait ou par pénalité est déclarée automatiquement FORFAIT GENERAL.

Article 6 - Qualification et licences

	U13M / U13F	U15M / U15F	U18 F
Nombre de joueurs.ses minimum / Minimum autorisés.ées en Championnat Régional.	7 Minimum 10 Maximum	7 Minimum 10 Maximum	5 Minimum 10 Maximum
Nombre minimum de joueurs.ses du club porteur d'une IE sur la feuille	3	3	3
Licences 1C, 2C, 0C, 1CAST, 2CAST, 1CASTCTC, 2CASTCTC)	3	3	5 (dont 2 max 2C ou 2CASTCTC ou 2CAST)
Licences 0C max	Sans limite	Sans limite	Sans limite

En catégorie U13, tous.tes les joueurs.ses inscrits.es sur la feuille de match doivent entrer en jeu.

Le motif d'un joueur inscrit et qui ne participe pas à la rencontre doit être indiqué sur la feuille de marque.

Tout joueur évoluant dans un championnat supérieur (régional ou national, toutes catégories confondues) doit avoir participé au minimum à la moitié des rencontres de première phase (poule de 4) et seconde phase (poule de 6) soit un total de 16 matchs donc participation minimum de 8 rencontres pour pouvoir prendre part au phases finales.

Lorsqu'une association ou société sportive est tenue d'inscrire un minimum de 7 joueurs participant à la rencontre sur la feuille E-marque, et de faire entrer en jeu tous les joueurs inscrits et qu'elle contrevient à cette obligation, elle sera sanctionnée par une pénalité financière pour la première et la deuxième infraction (voir dispositions financières) et par l'ouverture d'un dossier disciplinaire à partir de la troisième infraction.

Article 7 - Catégories d'âge

Le championnat U13 Régionale est réservé aux jeunes nés en 2013 et 2014.

Le championnat U15 Régionale est réservé aux jeunes nés en 2011 et 2012

Le championnat U18F Régionale est réservé aux jeunes nés en 2008 - 2009 et 2010

Les possibilités de surclassement sont explicitées dans les règlements fédéraux.

Article 8 - Horaires et durée des rencontres

	U13M / U13F	U15M / U15F	U18F
Durée d'un quart-temps	8 minutes	10 minutes	10 minutes
Pause entre 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT, entre 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT	2 minutes	2 minutes	2 minutes
Pause entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} QT	5 minutes	5 minutes	10 minutes
Durée de la prolongation	4 minutes	5 minutes	5 minutes
Échauffement minimum	15 minutes	20 minutes	20 minutes

Article 9 - Dérogations et planification

Le report d'une rencontre est interdit. Seule la Commission Régionale des Compétitions peut décider d'un report après étude des motifs sérieux transmis par le club (sélection, blessure de joueuse sélectionnée, gymnase indisponible, etc.).

Les dérogations sont valides à 20 jours avant la date de la rencontre.

Les clubs pourront, après la diffusion des championnats, modifier sur FBI les jours et horaires des rencontres au sein d'un même week-end sportif.

Les horaires autorisés sont :

- U13 : Le samedi : de 13h00 à 18h00 – Rien le dimanche
- U15 : Le samedi : de 13h00 à 18h30 – le dimanche : 10h00 à 16h30
- U18 F : **Le dimanche : de 10h00 à 16h30**

Le club qui reçoit sera prioritaire sur la décision d'une validation de dérogation.

Les clubs sont tenus de déclarer les voyages scolaires par anticipation. La Commission Régionale des Compétitions pourra refuser la prise en compte en cas de communication jugée trop tardive.

Article 10 - Ballon et ligne à 3 points

	U13M	U13F	U15M	U15F	U18F
Taille du ballon	6	6	7	6	6
Ligne à 3 points	6,75m (Ligne pleine)				

Article 11 – Dispositions spécifiques

En U13 et U15, pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute ou temps-mort. Les remplacements en zone arrière ne sont pas autorisés sauf si une contre-attaque n'est pas possible, c'est-à-dire en cas de faute, temps mort ou arrêt de jeu prolongé (joueuse blessée ou ballon dans les tribunes, par exemple).

Article 12 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis de la

Commission Régionale des Compétitions.